

## **Conditions de vente du prestataire : crdta**

Conditions générales de vente du  
Chalet des Gentianes  
Col des Supeyres  
63600 VALCIVIERES  
SIREN : 808809453

### Introduction

Le " vendeur " désigne le propriétaire de l'hébergement Le chalet des Gentianes.  
Le " client " désigne le particulier qui achète des prestations d'hébergement dans le gîte.

### 1. Réservation

Toute pré-réservation ou réservation par téléphone ou mail ne sera considérée comme définitive qu'après réception d'arrhes et confirmation de l'accord du vendeur. Les places dans le dortoir sont attribuées par ordre d'enregistrement des réservations.

### 2. Règlement du séjour

Toute demande de réservation en ligne devra être accompagnée d'arrhes correspondant à 20 €/personne et par nuit.

Les arrhes sont encaissées immédiatement en cas de paiement par carte bancaire.

Le règlement du solde sera effectué à la fin du séjour avec les éventuelles prestations complémentaires.

Moyens de paiement acceptés : espèces – carte bancaire – chèques – chèques vacances ANCV

### 3. Taxe de séjour

Une taxe de séjour est applicable à tout client de plus de 12 ans (2% du montant de l'hébergement soit environ 0,50€ par nuit ou 0,10€/nuit pour le bivouac).

Cette taxe est reversée à la communauté de communes d'Ambert.

### 4. Équipement

Gîte (dortoir et chambre) :

Le vendeur est seul responsable du placement des clients avec pour objectif le confort de chacun.

Les lits sont équipés d'un matelas avec protège matelas, drap housse et d'un oreiller avec housse. Le client doit apporter un sac de couchage ou opter pour le supplément "draps".

Des couvertures complémentaires sont à la disposition du client, en aucun cas il ne pourra être fait usage de couvertures sans drap de protection.

Loge des Supeyres :

Les clés sont remises à l'arrivée.

Les lits sont équipés d'un matelas avec protège matelas, drap housse et d'un oreiller avec housse. . Le client vérifie l'équipement fourni (appareil, vaisselle, etc..) et doit signaler immédiatement tout manquement ou dysfonctionnement.

### 5. Annulation

En cas d'annulation avant l'arrivée dans les lieux :

- à plus de 30 jours de l'arrivée une somme forfaitaire de 15 € sera déduite pour frais d'annulation  
- à 30 jours et moins de la date d'arrivée, aucun remboursement d'arrhes ne sera effectué.  
- en cas de non présentation après 21h30 le jour d'arrivée, le contrat devient nul et le chalet des gentianes vous demandera le règlement du solde des locations et des prestations annexes ;  
L'annulation doit être transmise en recommandé avec accusé réception au chalet des gentianes.

#### 6. Horaires d'arrivées et départs

Aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée retardée ou départ anticipé du fait du client.

Les arrivées se font après 16 H. Les diners sont servis à 19H15 sauf accord entre le client et le vendeur. Les départs ont lieu avant 10 H afin de permettre la réalisation du ménage.

#### 7. Animaux

Les animaux ne sont pas admis dans le dortoir, les chambres et les loges. Un hall d'entrée est disponible pour les abriter. Le vendeur se réserve le droit de ne pas accepter un animal qui pourrait occasionner un dérangement pour l'ensemble des clients, clients du gîte ou de passage.

#### 8. Responsabilité

Toute dégradation matérielle sera facturée.

Il appartient au client de s'assurer convenablement pendant la durée du séjour. Le vendeur décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, perte ou détérioration d'objets personnels relevant de la responsabilité d'autres clients.

Il appartient à chacun de prendre les précautions qui s'imposent, en particulier pour les objets de valeur.

#### 9. Litiges

Tout litige relève de la compétence du tribunal de commerce du lieu de résidence du vendeur.

#### Conditions particulières d'annulation liées au Covid 19

Du 1<sup>er</sup> mars au 15 Septembre 2020, les conditions d'annulations liées au Covid 19 sont régies par l'ordonnance du 20 Mars 2020 et s'appliquent aux 2 parties. L'annulation pourra intervenir à tout moment si elle est justifiée soit par la contraction du virus soit par l'application de nouvelles règles gouvernementales d'accueil ou de circulation. Les sommes versés, si elles ont été encaissées, tiendront lieu d'arrhes sur un report du séjour ou d'un avoir valable 18 mois avec un remboursement de cette somme si il n'est pas utilisé.

Mise à jour : mai 2020